



## Compte-rendu de la séance du Conseil municipal 19 juillet 2021

L'an 2021 et le 19 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JULES Vincent, Maire

**Présents** : M. JULES Vincent, M. BARAQUIN Vincent, Mme BAUD Patricia, M. COLLIN Arnaud, M. COUILLAUD Thierry, M. DAVID Gérard, Mme DELAVERGNE Amélie, M. FORGERIT Damien, Mme GAUVRIT Laëticia, M. GENDRONNEAU Patrice, M. GUYON Patrice, Mme LA VAULLEE Marie-Astrid, M. MORAND Michel, Mme PINEAU Annick, Mme ROME Jeanne, M. ROUSSEAU Christophe, M. TEILLET Daniel

**Excusé(e)s, ayant donné procuration** : Mme BERTHOME Malvina, M. CARTERON Cyrille, Mme GODET Vanessa, Mme MARTIN Nadia, Mme RAYS Aurélie

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 22
- Présents (17) et représentés (0) : 17

**Date de la convocation** : 16 juillet 2021

**Date d'affichage** : 16 juillet 2021

**A été nommé secrétaire** : M. MORAND Michel

### **Objet des délibérations**

- 2021DEL075 – VALIDATION DU PERMIS D'AMENAGER DE LA PONNE DES NOUES
- 2021DEL076 – CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE CITY-STADE

## **2021DEL075 – VALIDATION DU PROJET DE PERMIS D'AMENAGER DE LA PONNE DES NOUES**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que par convention en date du 16 novembre 2013, la Commune a confié à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études préalables à l'aménagement du Quartier d'habitation "La Ponne des Noues".

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de cette opération, la Commune a confié des missions d'architecture urbanisme et de maîtrise d'œuvre aux Cabinets ADAUC, SAET et LINKS Paysage, et des missions d'études environnementales à GEOUEST.

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet du lotissement, tel qu'il est défini dans le dossier de demande de Permis d'Aménager, comprenant 39 lots individuels cessibles et un îlot pour 10 logements locatifs sociaux.

Monsieur le Maire indique que cet aménagement d'une surface d'environ 28 779 m<sup>2</sup> s'étend sur des parcelles propriétés de la commune, et se répartit en :

- 15 035 m<sup>2</sup> pour les 39 parcelles individuelles cessibles, de surface comprise entre 264 m<sup>2</sup> et 558 m<sup>2</sup>,
- 1 726 m<sup>2</sup> pour l'îlot de logements locatifs sociaux,
- 4 523 m<sup>2</sup> de voirie,
- 7 495 m<sup>2</sup> d'espaces verts, y compris la zone humide à préserver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver le dossier de permis d'aménager du quartier d'habitation "la Ponne des Noues", sur une surface d'environ 28 779 m<sup>2</sup>, pour 39 lots individuels cessibles et un ilot pour 10 logements locatifs sociaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du dossier de demande de permis d'aménager et à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de l'arrêté de permis d'aménager.

**VOTE : à l'unanimité**

**OUI : 17**

**NON : 0**

**BLANC : 0**

### **2021DEL076 – CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE CITY-STADE**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,  
Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,  
Vu le Rapport d'analyse des offres,

Monsieur le Maire rappelle que s'agissant des marchés de travaux relatifs à l'installation d'un city-stade :

- Qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 18 juin 2021 sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>. La date limite de remise des offres était fixée au 09 juillet 2021 à 12 heures. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur cette même plate-forme.
- Que suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :
  - Lot n°1 « Travaux de voirie » : l'entreprise CHARIER TP SUD – SAS CHARIER RTU LA ROCHE-SUR-YON pour un montant HT de 45 920.00€ ;
  - Lot n°2 « Clôtures » : l'entreprise SPORTINGSOLS pour un montant HT de 19 215.80€ ;
  - Lot n°3 « City-stade, mobilier et marquages » : il est proposé de retenir la solution de base « aluminium », l'entreprise SPORTINGSOLS pour un montant HT de 57 567.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de valider le classement du rapport d'analyse des offres,
- Décide d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :
  - Lot n°1 « Travaux de voirie » : l'entreprise CHARIER TP SUD – SAS CHARIER RTU LA ROCHE-SUR-YON pour un montant HT de 45 920.00€ ;
  - Lot n°2 « Clôtures » : l'entreprise SPORTINGSOLS pour un montant HT de 19 215.80€ ;
  - Lot n°3 « City-stade, mobilier et marquages » : il est proposé de retenir la solution de base « aluminium », l'entreprise SPORTINGSOLS pour un montant HT de 57 567.00€
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues ;
- Précise que les dépenses correspondantes sont prévues au budget communal.

**VOTE : à l'unanimité**

**OUI : 17**

**NON : 0**

**BLANC : 0**